

30 juin 2023

**Djibouti : les partis d'opposition**  
***Cadre légal, organisation générale, relations  
ethno-claniques et traitement des opposants***

**Avertissement**

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

## Table des matières

1. Cadre légal .....	3
2. L'opposition et les élections.....	3
2.1. Election présidentielle.....	3
2.2. Elections législatives et communales .....	3
3. Les principaux partis.....	4
3.1. La coalition au pouvoir.....	4
3.2. Les partis d'opposition.....	5
3.3. Les partis autonomes .....	5
4. Une opposition fragmentée .....	5
5. Traitement des opposants politiques.....	6
5.1. Répression politique .....	6
5.2. Répression politique et ethnique .....	7
6. Politique ethnies et clanisme .....	7
6.1. Les Somali .....	8
6.2. Les Afar .....	8
Bibliographie .....	9

**Résumé :** L'opposition politique à Djibouti est dans une situation complexe du fait de sa propre fragmentation interne mais également des pressions que font peser sur elle les forces de sécurité. Cette note fait le point sur la situation générale de l'opposition djiboutienne et sur son traitement par les autorités.

**Abstract :** The political opposition in Djibouti is in a complex situation due to its own internal fragmentation but also to the pressures exerted on it by the security forces. This note focuses on the general situation of the Djiboutian opposition and its treatment by the authorities.

**Nota :** La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

## Cadre légal

Sur le plan international, la République de Djibouti est signataire de plusieurs textes<sup>1</sup> :

- Le Pacte International relatif aux droits civils et politiques (ratifié le 5/02/04)
- La Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ratifiée le 27/12/1990)
- La Convention de Genève de 1949 et ses protocoles additionnels
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples (1991)
- Le Protocole facultatif sur la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des peuples.

Sur le plan national, la Constitution dispose<sup>2</sup> :

- Article 11 : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte et d'opinion dans le respect de l'ordre établi par la loi et les règlements ».
- Article 15 : « Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement ses opinions par la parole, la plume et l'image. Ces droits trouvent leur limite dans les prescriptions des lois et dans le respect de l'honneur d'autrui. Tous les citoyens ont le droit de constituer librement des associations et syndicats sous réserve de se conformer aux formalités édictées par les lois et règlements ».

A ces articles s'ajoutent la loi organique n°01/AN/92 du 23 septembre 1992, relative aux partis politiques et la loi organique n°2/AN/92 du 15 septembre 1992, portant sur la liberté de la communication. Ces dernières assurent à l'opposition le droit de s'organiser et de porter sa parole et ses opinions. Dans les faits, la République de Djibouti contourne régulièrement ces instruments, nationaux et internationaux, pour faire peser un climat de peur sur l'opposition.<sup>3</sup>

## L'opposition et les élections

### 1.1. Election présidentielle

En 2021, la République de Djibouti organise une élection présidentielle. Ismaïl Omar Guelleh, président sortant et dirigeant de l'Union pour la majorité présidentielle (UMP), l'alliance de partis majoritaire au Parlement, remporte le scrutin avec 97% des voix contre Zakaria Ismael Farah, du Mouvement pour le développement et l'Equilibre de la Nation djiboutienne (MDEND), « un homme d'affaires fraîchement débarqué en politique et qui n'a tenu que quelques timides rassemblements de campagne ». Cette élection a été marquée par l'absence des principaux leaders de l'opposition<sup>4</sup>, qui ont boycotté le scrutin.<sup>5</sup>

### 1.2. Elections législatives et communales

La FIDH note que : « Les élections, que ce soient les élections présidentielles ou communales, ne sont pas libres à Djibouti. Boycottées par la population, leur taux de participation ne s'est élevé qu'à 3 % ». Ainsi, le parti au pouvoir, l'Union pour la majorité présidentielle (UMP) a remporté 219 mandats sur 220 à l'issue des élections communales de 2017 qui devaient renouveler les conseillers communaux et régionaux du pays. L'année suivante, après les élections législatives, boycottées par l'opposition, l'UMP remporte 57 sièges sur 65 à l'Assemblée nationale. Le président de la République, Ismaïl Omar Guelleh, entame alors une politique de « musellement de l'opposition ».<sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> NU, 14/11/2008, [url](#)

<sup>2</sup> République de Djibouti, 1992, [url](#)

<sup>3</sup> NU, 14/11/2008, [url](#)

<sup>4</sup> NDLR : on citera Adan Mohamed Abdou, président de l'USN lors des législatives de 2019, Ilaya Ismaïl Guedi Hared (ARD), Abdourahman Djama Andoleh (PMP) et Ismaël Abdillahi Doualeh (PND).

<sup>5</sup> VOA, 09/04/2021, [url](#)

<sup>6</sup> FIDH, 08/06/2022, [url](#)

Le 11 mars 2022, les élections communales et régionales sont de nouveau remportées par l'UMP. Le parti au pouvoir ne rencontre de résistance que dans le district d'Ali Sabieh.<sup>7</sup> Les listes UMP remportent les élections à 100% des voix dans tout le pays, à l'exception du district d'Ali Sabieh, où l'UMP l'emporte avec 84,73% des voix, le Mouvement du développement et de la Justice (MDJ) et le parti Wadani Assajog ayant remporté respectivement 7,97 et 7,30% des voix.<sup>8</sup>

Le 24 février 2023 ont eu lieu les élections législatives afin de renouveler les 65 membres de l'Assemblée nationale. Ainsi, en 2023, la plupart des partis d'opposition ont été forcés de mettre fin à leurs activités. L'Union pour la démocratie et la justice (UDJ) est le seul parti d'opposition à participer aux élections, les autres la boycottent. L'UMP remporte 58 sièges et l'UDJ en gagne 7.<sup>9</sup> Les sièges remportés par l'UDJ l'ont été uniquement dans les districts de Djibouti et de Arta, où elle obtient respectivement 11 et 7% des votes.<sup>10</sup> Les principaux partis d'opposition comme le Mouvement pour le renouveau démocratique (MRD) et l'Alliance républicaine pour le développement (ARD), boycottent le scrutin.<sup>11</sup>

## Les principaux partis

A Djibouti, de nombreux partis s'organisent autour d'une personnalité et ne rassemblent qu'une petite centaine, voire quelques dizaines de soutiens. Il en résulte que de nombreux partis se forment et se dissolvent sans qu'aucune mention n'en soit faite dans les sources publiques. Il est par ailleurs difficile d'évaluer l'impact des partis d'opposition sur la population et sur la scène politique si ce n'est dans le cas des entités les plus importantes (notamment MRD, RADDE et ARD), lesquelles remportent parfois des sièges dans les différentes élections. La liste suivante ne se veut donc pas exhaustive de tous les partis existant dans le pays et a vocation à évoluer dans le temps.

Actuellement les principaux partis sont organisés en deux unions, l'Union pour la majorité présidentielle (UMP), coalition au pouvoir, et l'Union pour le salut national (USN), qui regroupe des partis d'opposition.

### 1.3. La coalition au pouvoir

Dirigée par Ismaïl Omar Guelleh, l'Union pour la Majorité Présidentielle (UMP) regroupe<sup>12</sup> :

- Le Rassemblement populaire pour le progrès<sup>13</sup> (RPP), dirigé par Ismaïl Omar Guelleh
- Le Parti populaire social-démocrate (PPSD/PSD), dirigé par Hasna Moumin Bahdon
- Le Front pour la restauration de l'unité et la démocratie (FRUD<sup>14</sup>), branche politique et légale, dirigée par Ali Mohamed Daoud
- L'Union des partisans de la réforme (UPR), dirigée par Ibrahim Doaud Chehem
- Le Parti national démocratique (PND), dirigé par Aden Robleh Awaleh

---

<sup>7</sup> Jeune Afrique, 12/03/2022, [url](#)

<sup>8</sup> La Nation, 23/03/2022, [url](#)

<sup>9</sup> ADI, 25/02/2023, [url](#)

<sup>10</sup> République de Djibouti, 02/03/2023, [url](#)

<sup>11</sup> VOA, 24/02/2023, [url](#)

<sup>12</sup> CIA, 13/06/2023, [url](#)

<sup>13</sup> NDLR : le RPP est le parti du président djiboutien, Ismaïl Omar Guelleh

<sup>14</sup> NDLR : entre 1990 et 1994, le FRUD a mené une rébellion dans les districts d'Obock et de Tadjoura. En 1994, après la fin de la guerre civile, le mouvement s'est divisé en deux : un FRUD armé et un FRUD légal. Ce dernier s'organise comme un parti politique classique et est entré dans la majorité présidentielle. Quant au FRUD armé, il continue ses activités avec une intensité bien moins importante qu'au début des années 1990. Les deux entités perdurent donc, l'une en tant que mouvement armé illégal, l'autre en tant que parti politique légal proche de la présidence.

#### 1.4. Les partis d'opposition

L'Union pour le Salut National (USN) est dirigée collectivement par les chefs des différents partis qui la composent.<sup>15</sup> Initialement, elle se composait du MRD, de l'ARD et de l'UDJ. Néanmoins, en 2013, la coalition intègre d'autres partis plus petits.<sup>16</sup>

Actuellement, l'USN est composée de :

- L'Alliance républicaine pour le développement (ARD), dirigée par Aden Mohamed Abdou
- Le Mouvement pour le renouveau démocratique et le développement (MRD), ancien Parti pour le renouveau démocratique (PRD), dirigé par Daher Ahmed Farah
- Le parti démocratique djiboutien (PDD/PADD), dirigé par Mohamed Daoud Chehem
- L'Union pour la Démocratie et la Justice (UDJ), dirigée par Ilya Ismaïl Guedi Hared
- Le Parti pour le mérite et le progrès (PMP) dirigé par Abdourahman Djama Andoleh

#### 1.5. Les partis autonomes

Hors ces deux coalitions, existent également des partis autonomes :

- Le Centre des démocrates unifiés (CDU) dirigé par Ahmed Mohammed Youssouf<sup>17</sup>
- Le Rassemblement pour l'action, la démocratie et le développement écologique (RADDE), dirigé par Abdourahman Mohamed Guelleh<sup>18</sup>
- Le Mouvement pour la démocratie et la liberté (MoDeL), dirigé par Kadar Abdi Ibrahim<sup>19</sup>
- Le Mouvement pour le développement et l'Equilibre de la Nation djiboutienne (MDEND), dirigé par Zakaria Ismael Farah<sup>20</sup>
- Le parti Wadani Assajog<sup>21</sup>, dirigé par Fayçal Mohamoud Waberi, dit « Larchi ». <sup>22</sup>

### Une opposition fragmentée

La répression des opposants politiques par le régime d'Ismaïl Omar Guelleh ne suffit pas à expliquer le fait que l'opposition djiboutienne ne parvienne pas à s'imposer sur la scène politique et dans l'opinion publique. En effet, l'USN, principale formation d'opposition, se fragmente en 2016 après les élections législatives. Cela conduit l'alliance à présenter deux candidats à l'élection présidentielle, lesquels s'annihilent l'un l'autre, laissant une large victoire à Ismaïl Omar Guelleh. Le fondateur de l'ARD, Cassim Ahmed Dini, confirme dans un entretien au journal *Le Monde* que « la crédibilité de l'opposition a été ruinée par l'implosion de l'USN lors de la présidentielle de 2016 ». <sup>23</sup>

A cette débâcle s'ajoute le fait qu'en 2017, le chef de l'USN, Ahmed Youssouf Houmed (ancien président de l'ARD et figure fédératrice pour l'opposition) décède. Des luttes internes désorganisent la coalition qui prépare alors les élections parlementaires de 2018 dans un contexte de conflits de succession. L'USN réalise alors des scores médiocres, ce qui participe de son discrédit dans l'opinion publique. En 2018, la situation est telle que des partis, l'UDJ et le PDD notamment, présentent des candidats indépendants de la liste USN. <sup>24</sup>

---

<sup>15</sup> CIA, 13/06/2023, [url](#)

<sup>16</sup> Courrier international, 28/02/2016, [url](#)

<sup>17</sup> CIA, 13/06/2023, [url](#)

<sup>18</sup> RFI, 09/03/2020, [url](#)

<sup>19</sup> RFI, 26/10/2018, [url](#)

<sup>20</sup> NDLR : il n'a pas été possible de trouver le logo du MDEND dans les sources en langue française ou anglaise.

<sup>21</sup> NDLR : Wadani Assajog est un parti de petite envergure qui s'est organisé dans la localité d'Ali Sabieh autour du clan somali des Assajog. Il n'a pas été possible de trouver le logo de ce parti dans les sources en langue française ou anglaise.

<sup>22</sup> La Nation, 08/03/2022, [url](#)

<sup>23</sup> Le Monde, 01/11/2017, [url](#)

<sup>24</sup> CISR, 05/06/2019, [url](#)

En 2018, un article de *Jeune Afrique* estime qu'à Djibouti, la démocratie est « pluraliste dans les textes » mais « incomplète et dans les mains de la majorité ». Cependant, cette source met davantage en cause l'incapacité des partis à s'unir et à ne pas céder aux intérêts personnels et à une « bataille d'ego ». Il est indiqué dans l'article que l'opposition a fait son entrée à l'Assemblée nationale depuis 2013<sup>25</sup>, mais qu'elle reste divisée. L'opposition ferait ainsi l'objet d'une perte de confiance de la part de la population.<sup>26</sup>

L'USN qui s'était, dans les faits, séparé depuis 2017 est relancée en 2019 par l'ARD, l'UDJ<sup>27</sup>, le PMP et le PND<sup>28</sup>, mais l'opposition demeure fragmentée. Ceci profite à l'UMP, qui a les coudées franches lors des élections de 2019.<sup>29</sup>

## Traitement des opposants politiques

### 1.6. Répression politique

Pour la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), à Djibouti, les partis d'opposition « font face à des menaces constantes, lorsqu'ils ne sont pas contraints à disparaître », comme dans le cas du Mouvement pour le renouveau démocratique et le développement (MRD), dissous en 2008 par décret présidentiel. Malgré les demandes des Nations unies pour le retrait de cette décision, le régime en place empêche le réenregistrement du parti.<sup>30</sup>

La FIDH note aussi que le gouvernement utilise des méthodes d'arrestation brutales dans le but d'intimider « ceux et celles qui souhaitent manifester leur mécontentement ». L'ONG déplore en outre « l'utilisation par les services de sécurité de techniques de surveillance à la fois physique et par le biais d'écoutes téléphoniques, contraignent les défenseur-es des droits humains au silence ». <sup>31</sup>

En 2019, la CISR affirme que « les membres et militants de l'USN, aujourd'hui comme hier, ne peuvent occuper un emploi public, ni même un emploi privé officiel et convenablement rémunéré. La répression n'a pas directement touché les dirigeants actuels de l'USN mais vise régulièrement les internautes qui partagent des informations diffusées par la coalition et des lanceurs d'alertes qualifiés de "délinquants d'un genre nouveau" par le ministre de la justice en mars 2019. La répression autour de l'USN vise aussi les enseignants, ce corps de métier ayant été le fer de lance du soutien à l'USN en 2013 et 2014. Mais aucun membre officiel de l'USN actuel n'a fait l'objet de répression policière visible si ce n'est la tracasserie administrative dans leurs actes de la vie quotidienne ». <sup>32</sup>

En février 2019, l'opposant politique Mohamed Kadami, exilé à Paris, est entendu par les autorités françaises « après qu'elles ont reçu une commission rogatoire émise par des magistrats djiboutiens ». Le gouvernement djiboutien souhaitait faire extraditer l'intéressé, chef de l'un des principaux mouvements de contestation du pouvoir, le Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (FRUD). De son côté, Kadami a mis en lumière le fait que les services de police djiboutiens font la chasse aux opposants, jusque dans des pays étrangers.<sup>33</sup>

En mars 2020, l'ARD dénonce l'arrestation de l'un de ses membres. Le parti explique que l'un de ses partisans, Dilleyta Tourab a été enlevé et séquestré arbitrairement par les forces de sécurité. Le jeune homme est arrêté par « des hommes encagoulés, avant d'être détenu au secret, pendant quatre jours, puis incarcéré à la prison de Gabode, le samedi 7 mars ». Le parti parle de « répression politique ». <sup>34</sup>

Au même moment, le RADDE « s'insurge contre la restriction de ses libertés, car le gouvernement a interdit une manifestation qu'il comptait organiser ». Le parti souhaitait organiser une manifestation devant l'Assemblée nationale, le 16 avril 2020. « Il entendait mener ainsi une action contre la vie chère,

---

<sup>25</sup> NDLR : avec des scores dérisoires.

<sup>26</sup> Jeune Afrique, 13/03/2018, [url](#)

<sup>27</sup> NDLR : les sources consultées en langue française et anglaise ne sont pas claires quant à l'adhésion pleine et entière de l'UDJ à l'USN. Il est possible que des listes UDJ autonomes de l'USN se soient formées.

<sup>28</sup> CISR, 05/06/219, [url](#)

<sup>29</sup> Jeune Afrique, 08/10/2020, [url](#)

<sup>30</sup> FIDH, 08/06/2022, [url](#)

<sup>31</sup> FIDH, 08/06/2022, [url](#)

<sup>32</sup> CISR, 05/06/219, [url](#)

<sup>33</sup> L'Humanité, 01/02/2019, [url](#)

<sup>34</sup> RFI, 09/03/2020, [url](#)

pour le respect des libertés fondamentales et une transparence des prochaines élections, mais le ministre de l'Intérieur a refusé ».<sup>35</sup>

En décembre 2021, à la capitale, 4 militants du parti d'opposition Rassemblement pour l'action, la démocratie et le développement écologique (RADDE) ont été « arrêtés sans ménagement par la force publique à l'occasion d'un sit-in non violent devant l'Assemblée nationale ». <sup>36</sup>

Plus tard, début 2022, c'est au tour de l'opposant Abdourahman Mohamed Guelleh, dit Abdourahman TX<sup>37</sup>, président du parti du Rassemblement pour l'action, la démocratie et le développement économique (RADDE), de faire l'objet d'intimidations. Ainsi, fin janvier 2022, une conversation entre le président de la République et le chef de la police, le colonel Abdillahi Abdi Farah, fuite dans les médias. Le président ordonne en effet au chef de la police : « Dis à Abdourahman TX : « Si vous n'arrêtez pas de vous immiscer dans les affaires de mes enfants et de mes proches, je viendrai en personne vous mettre une balle dans la tête" ». Le chef de la police lui répond : « Je m'en occupe immédiatement. S'il ne s'arrête pas, je lui dirai qu'il sera porté disparu ». <sup>38</sup> La fuite de ces enregistrements crée un tollé général à Djibouti. Le 26 mai 2022, le colonel Abdillahi Abdi Farah, est condamné à trois ans d'emprisonnement ferme dont un an avec sursis avec mandat de dépôt. Il est poursuivi pour avoir « obtenu hors les cas prévus par la loi, des conversations téléphoniques en échange de sommes d'argent ». <sup>39</sup>

Fait le plus récent, en avril 2023, Moustapha Ahmed Ali, opposant belgo-djiboutien est arrêté à son arrivée à l'aéroport de Djibouti. Coordinateur en Europe du Mouvement pour le renouveau démocratique et le développement (MRD), il venait voir sa famille. La FIDH dénonce une arrestation politique. <sup>40</sup>

## 1.7. Répression politique et ethnique

Il convient également de détacher de la thématique de la répression politique, celle de la répression politico-ethnique opérée par le gouvernement contre les Afar et le FRUD. Ainsi, en 2021, ont eu lieu une série d'arrestations arbitraires visant des populations civiles, notamment des nomades dans le nord et le sud-ouest du pays. Une vingtaine de personnes aurait été arrêtée entre septembre et octobre 2021. Pour la Ligue djiboutienne des droits humains (LDDH), le gouvernement instaure un climat de terreur. Ces arrestations « viseraient à dissuader les Djiboutiens de rejoindre le FRUD, le Front pour la restauration de l'unité et la démocratie, un groupe armé en conflit avec le gouvernement ». Le gouvernement répond à ces accusations en expliquant que « les arrestations visent des personnes qui ont enfreint la loi ». Il considère que le FRUD est une organisation terroriste et que la LDDH « manque de crédibilité » en répandant des informations « mensongères ». <sup>41</sup>

Quelques mois plus tard, en août 2021 à la capitale, des « policiers en civil aidés par des civils d'ethnie <sup>42</sup> issa ont commencé à incendier des habitations. Les hommes et les femmes du quartier ayant voulu éteindre le feu et empêcher les émeutiers ont été pris à partie par les policiers en tenue, qui ont tiré à balles réelles contre ces personnes innocentes ». Selon la LDDH, 15 personnes, la plupart afar, trouvent la mort et 250 maisons sont brûlées. <sup>43</sup>

## Politique ethnies et clanisme

La République de Djibouti est parcourue par des clivages politiques mais il est important de relier ces derniers au phénomène ethno-clanique dans lequel ils trouvent, une partie de leurs racines. Ainsi, le pays est majoritairement peuplé par des communautés qui s'identifient comme Afar ou Somali.

---

<sup>35</sup> RFI, 09/03/2020, [url](#)

<sup>36</sup> FIDH, 08/06/2022, [url](#)

<sup>37</sup> NDLR : Ancien maire de Djibouti-ville.

<sup>38</sup> RFI, 30/01/2022, [url](#)

<sup>39</sup> ARDHD, 26/05/2022, [url](#)

<sup>40</sup> VOA, 19/04/2023, [url](#)

<sup>41</sup> RFI, 10/10/2021, [url](#)

<sup>42</sup> NDLR : les issa ne sont pas une ethnie mais l'un des grand clan du faisceau lignager Dir, l'un des 5 grand lignages somali.

<sup>43</sup> VOA, 12/08/2021, [url](#) ; USDOS, 20/03/2023, [url](#)

## 1.8. Les Somali

Parmi les 5 grands faisceaux lignagers somali que sont les Dir, les Ishaq, les Darood, les Hawiye et les Rahanweyn, les premiers sont les plus nombreux dans le pays. Ainsi, environ 60 à 80 % des Djiboutiens somali sont des Issa, l'un des grands lignages Dir. Les Issa se divisent en deux sous-lignages : les Abgal<sup>44</sup> et les Dallol, auxquels se rajoutent un clan autonome, les Wardiq (le clan où sont choisis les Ugas, les chefs traditionnels). Au sein des Abgal, le sous clan Mamasan, celui d'Ismaël Omar Guelleh, est au pouvoir. L'importance des Mamasan ne tient pas à leur nombre mais au fait qu'ils « tiennent le pouvoir dans la capitale ». <sup>45</sup>

Chez les Dallol, le sous clan majoritaire à Djibouti est celui des Furlaba. Ces derniers possèdent une réelle prééminence numéraire par rapport aux autres lignages Dallol. Avec les Mamasan, ils se livrent une guerre d'influence. <sup>46</sup>

## 1.9. Les Afar

Les Afar s'organisent territorialement en quatre sultanats<sup>47</sup> :

- les sultanats jumeaux de Rahayta (autour d'Obock) et de Tadjoura (autour de la ville de Tadjoura), dont la tribu majoritaire est celle des Adali
- le sultanat du Gobaad, dont la tribu majoritaire est celle des Debné ;
- le sultanat de l'Awsa, dont la tribu la plus importante est celle des Modayto.

Marc Fontrier estime qu'il faut également mentionner un certain nombre d'autres tribus moins importantes numériquement, mais dont le poids politique demeure conséquent<sup>48</sup> :

- les Badoyta-mela, tribu représentée dans tous les sultanats afar à Djibouti et dont l'aire d'influence s'étend de la mer Rouge à l'Éthiopie ;
- les Hassoba, également très étendue malgré un nombre d'individus restreint. Leurs activités économiques depuis le XIXe siècle ont rendu assez riche cette tribu, ce qui lui confère une position particulière dans la société afar. <sup>49</sup>

Le gouvernement d'Ismaël Omar Guelleh marginalise les populations Afar, privilégiant les Somali et, tout particulièrement son propre clan, les Mamasan. Pour Marc Fontrier, malgré des tensions marquées entre Somali et Afar, la rivalité qu'entretiennent les Issa Furlaba et les Afar vis-à-vis du clan Mamasan au pouvoir a créé des rapprochements entre les deux premiers. Il existe donc des solidarités entre Furlaba et Afar. <sup>50</sup>

---

<sup>44</sup> NDLR : à ne pas confondre avec les Abgaal, l'un des grands lignages Hawiye, dont l'aire de peuplement traditionnel se situe en Somalie, autour de la capitale, Mogadiscio.

<sup>45</sup> Entretien téléphonique du 23/03/2018 avec Marc Fontrier ancien officier des troupes de marine et écrivain spécialiste de la Corne de l'Afrique

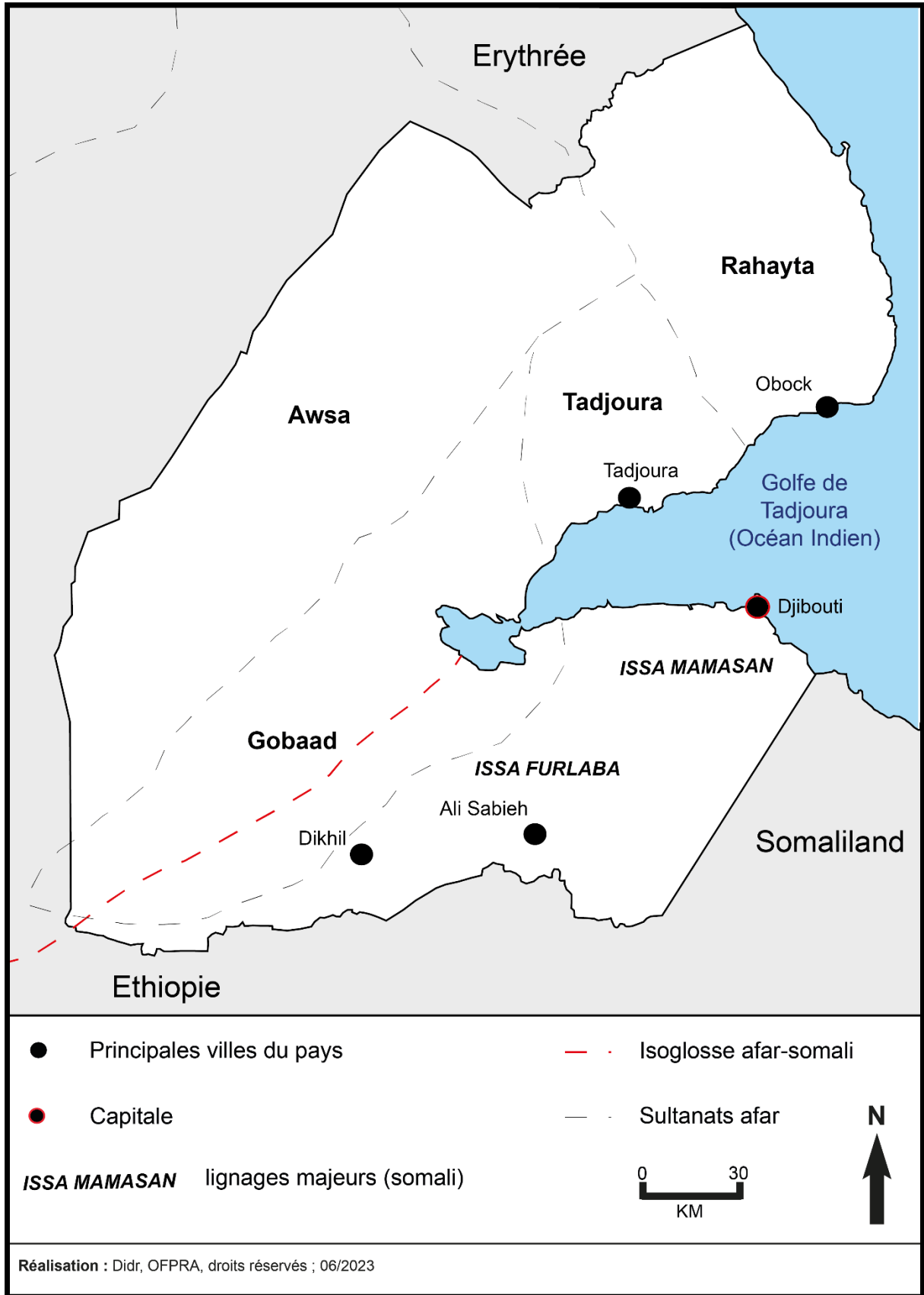
<sup>46</sup> Entretien téléphonique du 23/03/2018 avec Marc Fontrier

<sup>47</sup> MORIN, 2003

<sup>48</sup> Entretien téléphonique du 23/03/2018 avec Marc Fontrier

<sup>49</sup> FONTRIER, 2003

<sup>50</sup> Entretien téléphonique du 23/03/2018 avec Marc Fontrier



Carte clanique et traditionnelle de Djibouti (source : DIDR)

## Bibliographie

Sites web consultés en juin 2023.

### Organisation intergouvernementale

Nations unies (NU), « Rapport national présenté conformément au paragraphe 15A de l'Annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'Homme – Djibouti », 14/11/2008, [https://www.ohchr.org/sites/default/files/lib-docs/HRBodies/UPR/Documents/Session4/DJ/A\\_HRC\\_WG6\\_4\\_DJI\\_1\\_F.PDF](https://www.ohchr.org/sites/default/files/lib-docs/HRBodies/UPR/Documents/Session4/DJ/A_HRC_WG6_4_DJI_1_F.PDF)

### Institutions nationales

Central intelligence agency (CIA), "The World Factbook – Djibouti", 13/06/2023, <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/djibouti/#people-and-society>

République de Djibouti, « Décision n°03/2023/CC du 02 Mars 2023 portant proclamation des résultats définitifs des élections législatives du 24 Février 2023 », 02/03/2023, <https://www.presidence.dj/texte/03-2023-cc-10901>

Département d'Etat des Etats unis (USDOS), "2022 Country Report on Human Rights Practices : Djibouti" , 20/03/2023, <https://www.ecoi.net/en/document/2089472.html>

République de Djibouti, « Constitution de la République de Djibouti », 1992, <https://www.presidence.dj/page/la-constitution-de-la-republique-de-djibouti>

### Organisations non gouvernementales

Fédération Internationale pour les droits humains (FIDH), « Musellement de l'opposition, violation des droits humains : inquiétude à Djibouti », 08/06/2022, <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/djibouti/musellement-de-l-opposition-violations-des-droits-humains-inquietude>

Association pour le respect des droits de l'Homme à Djibouti (ARDHD), « l'ancien colonel de la police condamné à 3 ans de prisons dont deux fermes », 26/05/2022, <https://www.ardhd.org/2022/05/26/26-05-2022-breve-2075-lancien-colonel-de-la-police-condamne-a-3-ans-de-prison-dont-deux-fermes/>

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), « Djibouti : information sur la coalition Union pour le salut national (USN), y compris sur les partis politiques qui la composent, ses objectifs et ses activités; traitement réservé aux membres et aux partisans de l'USN par les autorités (2015-juin 2019) », 05/06/219, <https://www.ecoi.net/en/document/2011304.html>

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), "Marginalization of the Furlaba by President Guelleh in favour of the Mamassan within the government; dismissals of Furlaba senior civilian and military authorities; events of 7 December 2000, instigators and government retaliation", 20/11/2001, <https://www.refworld.org/docid/3f7d4d8c7.html>

### Ouvrages

MORIN, Didier, « Dictionnaire historique 'afar », 2003, Karthala, Paris

FONTRIER, Marc, « Abou Bakr Ibrahim, Pacha de Zeyla – Marchand d'esclaves », 2003, L'Harmattan, Paris

## Médias

Voice of America (VOA), « Djibouti: 'arrestation arbitraire' d'un opposant, selon une ONG », 19/04/2023, <https://www.voaafrique.com/a/djibouti-arrestation-arbitraire-d-un-opposant-belgo-djiboutien-selon-une-ong/7055882.html>

Voice of America (VOA), « Djibouti vote aux législatives et s'interroge sur la prochaine présidentielle », 24/02/2023, <https://www.voaafrique.com/a/djibouti-vote-aux-l%C3%A9gislatives-s-interroge-sur-la-prochaine-pr%C3%A9sidentielle/6977089.html>

Agence djiboutienne d'information (ADI), « Résultats provisoires des élections législatives 2023 : l'UMP arrive largement en tête dans la capitale et dans les cinq régions de l'intérieur », 25/02/2023, <https://www.adi.dj/index.php/site/Plus/10348>

La Nation, « Portrait du chef de file de Wadani Assajog : 'Larchi' ou le souci constant du bien être des Ali Sabien », 08/03/2022, <https://www.lanation.dj/portrait-du-chef-de-file-de-wadani-assajog-larchi-ou-le-souci-constant-du-bien-etre-des-ali-sabiens/>

La Nation, « Elections régionales et communales 2022 : le Conseil Constitutionnel proclame les résultats définitifs », 23/03/2022, <https://www.lanation.dj/elections-regionales-et-communales-2022-le-conseil-constitutionnel-proclame-les-resultats-definitifs/>

Jeune Afrique, « Djibouti : sans surprise, la majorité remporte les élections régionales et communales », 12/03/2022, <https://www.jeuneafrique.com/1327199/politique/djibouti-sans-surprise-la-majorite-remporte-les-elections-regionales-et-communales/>

Radio France Internationale (RFI), « Le président djiboutien a-t-il tenu des propos intimidants contre l'opposant TX ? », 30/01/2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220130-e-pr%C3%A9sident-djiboutien-a-t-il-tenu-des-propos-intimidants-contre-l-opposant-tx>

Radio France Internationale (RFI), « Djibouti : les arrestations 'arbitraires et illégales' se multiplient, selon la LDDH », 10/10/2021, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20211010-djibouti-les-arrestations-arbitraires-et-ill%C3%A9gales-se-multiplient-selon-la-dddh>

Voice of America (VOA), « Djibouti: la police indexée pour son rôle dans les récentes violences », 12/08/2021, <https://www.voaafrique.com/a/djibouti-la-police-index%C3%A9e-pour-son-r%C3%B4le-dans-les-r%C3%A9centes-violences/6000179.html>

Voice of America (VOA), « Présidentielle à Djibouti : Ismaël Omar Guelleh face à Zakaria Ismail Farah », 09/04/2021, <https://www.voaafrique.com/a/pr%C3%A9sidentielle-%C3%A0-djibouti-isma%C3%ABl-omar-guelleh-face-%C3%A0-zakaria-ismail-farah/5846667.html>

Jeune Afrique, « Djibouti : recherche opposition désespérément », 08/10/2020, <https://www.jeuneafrique.com/mag/1049056/politique/analyse-djibouti-recherche-opposition-desesperement/>

Radio France Internationale (RFI), « Djibouti : l'opposition se plaint d'une répression par le pouvoir », 09/03/2020, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200309-djibouti-repression-pouvoir-opposition-parti-ard-radde>

Radio France Internationale (RFI), « Djibouti : les partis MoDeL et RADDE toujours dans le collimateur de la justice », 26/10/2018, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20181026-djibouti-partis-model-radde-toujours-collimateur-justice>

Jeune Afrique, « Djibouti recherche opposition désespérément... », 13/03/2018, <https://www.jeuneafrique.com/mag/1049056/politique/analyse-djibouti-recherche-opposition-desesperement/>

Le Monde, « Djibouti : les dictatures jouissent d'une grande impunité pour peu qu'elles soient utiles et stables », 01/11/2017, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/11/01/djibouti-les-dictatures-jouissent-d-une-grande-impunite-pour-peu-qu-elles-soient-utiles-et-stables\\_5208871\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/11/01/djibouti-les-dictatures-jouissent-d-une-grande-impunite-pour-peu-qu-elles-soient-utiles-et-stables_5208871_3212.html)

## **Communication**

Entretien téléphonique du 23/03/2018 avec Marc Fontrier